

225C2152
FR0000060873-FS1096

18 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 16 décembre 2025, le concert composé de M. David Meurisse, les sociétés Mtrasy¹ et Kentia², M. Hervé Cayard, les sociétés Sophiame – Imobiliario e consultoria, Unipessoal Lda³ et SCI JF⁴, du groupe familial Tournier⁵, la société Palliser Capital (UK) Ltd⁶, M. Daniel Pichot, M. Denis Nahas, les sociétés Sunny Asset Management⁷, Tresserra⁸, La Française Asset Management⁹, BSH Courtage¹⁰, Solidis¹¹, Wildbee¹² et certains adhérents de l'Association des Actionnaires Minoritaires de Sociétés Cotées (ASAMIS)¹³, a déclaré avoir franchi en hausse,

¹ Société à responsabilité limitée (sise 116 impasse de la Tournette, 74370 Argonay) contrôlée par M. David Meurisse.

² Société par actions simplifiée (sise 229 rue Saint Honoré, 75001 Paris) contrôlée par M. Giuseppe Rinaldi.

³ Société de droit portugais (sise Rua de Sao Paulo, 172, 4o-Esq., 1200-429 Lisbonne, Portugal) contrôlée par M. Hervé Cayard.

⁴ Société civile immobilière (sise 1bis rue Léon Dieude, 66000 Perpignan) contrôlée par M. Hervé Cayard.

⁵ A savoir M. Marc Tournier, la société à responsabilité limité Penelope Sàrl (sise 112 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris) contrôlée par M. Marc Tournier, la Société Immo de l'Ouest Sàrl (sise 112 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris) contrôlée par M. Marc Tournier, Mlle Perle Albina Gomide, Mlle Lily Tournier, Mlle Maud Tournier, Mlle Lou Tournier et Mlle Kiara Tournier.

⁶ Société de droit anglais (sise Palliser House, Palliser Road, Londres, W14 9EQ, Royaume-Uni) agissant en sa qualité d' « *investment manager* » de Palliser Capital Master Fund Ltd.

⁷ Société anonyme (sise 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris) agissant en qualité de société de gestion des fonds communs de placement FCP Sunny Managers et FCP Sunny Recovery et contrôlée par M. Christophe Tapia.

⁸ Société à responsabilité limitée (sise 116, impasse de la Tournette – 74370 Argonay) contrôlée par M. David Meurisse.

⁹ Société anonyme (sise 128 boulevard Raspail, 75006 Paris) agissant en qualité de société de gestion du fonds commun de placement FCP La Française Actions France PME et contrôlée par M. Paul Gurzal.

¹⁰ Société à responsabilité limitée (sise 28 rue Kleber, 68800 Thann) contrôlée par MM. Stéphane Bourcier et Olivier Spitz.

¹¹ Société civile (sise 14 rue du Monastère, 68700 Steinbach) contrôlée par M. Olivier Spitz.

¹² Société à responsabilité limitée (sise 47 rue d'Altenbach, 68760 Goldbach-Altenbach) contrôlée par M. Stéphane Bourcier.

¹³ A savoir M. Nicolas Alesky, M. Alain Barre, M. Jean Claude Bazerque, M. Patrice Becu, Mme Marie Bis, M. Marc Bouschet, M. François Carrere, la famille Chantre (à savoir Mme Fabienne Chantre, M. Augustin Chantre, M. Frédéric Chantre, Selarl Docteur Chantre Chirurgien Dentiste, société d'exercice libéral à responsabilité limitée (sise 20 route des Diacquenods Saint-Martin-Bellevue, 74370 Fillière) contrôlée par M. Frédéric Chantre), M. Emmanuel Delhaye, la société Ensas Consulting SAS, société par actions simplifiée (sise 31 rue Guillaume Apollinaire, 74940 Annecy) contrôlée par M. Ulrich Ebensperger, M. Sylvain Gaudillat, M. Gérald Gautier, la société A-G Sàrl, une société à responsabilité limitée (sise 58 avenue de Wagram, 75017 Paris), contrôlée par M. Gérald Gauthier, M. Edouard Heinrich, M. Dominique Jonvel, M. Arnaud Kermagoret, M. Witold Krauze, la société Stratfin, une société par actions simplifiée (sise 7 rue Royale, 75008 Paris) contrôlée par M. Witold Krauze, M. Christian Ledda, M. Hugo Le Morvan, M. Jean-Roch Letourneur, M. Gérard Mechineau, M. Jean-Louis Meurisse, M. Hervé Pialat, M. Luc Pichot, M. Samuel Pichot, M. Alain Tellier, M. Hervé Tournier, M. Philip Tuinder, M. Pierre Van Peteghem, M. Vincent Juniet, M. Jean Belley, M. Julien Bezirard, M. Machado Dinis, Mme Maria Da Conceição Dos Santos Batista Machado, M. Cédric Fougère, M. Yves Guehl, Mme Anne Guehl, M. Hubert Lecomte, Mme Isabelle Lecomte, M. Dominique Argy, l'Indivision Beloeuvre (à savoir M. François Beloeuvre, Mme Pascale Beloeuvre, M. Hervé Beloeuvre), l'Indivision Beloeuvre-Fabre (à savoir : M. François Beloeuvre, Mme Pascale Beloeuvre, M. Hervé Beloeuvre, Mme Christiane Fabre), la société SCI Locabel, une société civile (sise 23 rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne-

le 15 décembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir 11 641 033 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant 11 646 429 droits de vote, soit 10,39% du capital et 6,00% des droits de vote de cette société¹⁴.

Ce franchissement de seuil résulte (i) d'acquisition d'actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS sur le marché par Mles Lou Tournier et Kiara Tournier et hors marché par les sociétés Solidis et Wildbee auprès de la société BSH Courtage, (ii) de l'attribution de droits de vote double au profit de M. Cédric Fougere et (iii) de l'adhésion de nouveaux actionnaires, Mles Lou Tournier et Kiara Tournier et les sociétés Solidis¹⁵ et Wildbee¹⁶, le 15 décembre 2025, au pacte d'actionnaires conclu le 19 décembre 2023¹⁷ (et demeuré inchangé) constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 du code de commerce, le concert composé de M. David Meurisse, les sociétés Mtrasy et Kentia, M. Hervé Cayard, les sociétés Sophiame – Imobiliaro e consultoria, Unipessoal Lda et SCI JF, du groupe familial Tournier, la société Palliser Capital (UK) Ltd, M. Daniel Pichot, M. Denis Nahas, les sociétés Sunny Asset Management, Tresserra, La Française Asset Management, BSH Courtage, Solidis et Wildbee et certains adhérents de l'Association des Actionnaires Minoritaires de Sociétés Cotées (ASAMIS) (le « concert »), déclare les intentions suivantes pour les six prochains mois :

- le franchissement de seuil par le concert résulte (i) d'acquisitions de titres sur le marché au bénéfice de Mlle Lou Tournier et de Mlle Kiara Tournier pour un total de 153 630 titres de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS, (ii) de l'attribution de 5 396 droits de vote double à M. Cédric Fougere, (iii) à des acquisitions de titres hors marché par les sociétés Solidis et Wildbee auprès de la société BSH Courtage, membre du concert, pour un total de 67 889 titres de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS, et (iv) de l'entrée au sein du concert le 15 décembre 2025 de nouveaux actionnaires (Mlle Lou Tournier et Mlle Kiara Tournier, Solidis et Wildbee), les membres du concert ayant utilisé leurs fonds propres pour financer l'acquisition des titres de MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS ;
- les membres du concert agissent ensemble de concert. Un pacte d'actionnaires concertant a été conclu le 19 décembre 2023 (cf. D&I n°223C2098 du 20 décembre 2023) entre les membres du concert ;
- le concert envisage de procéder à des achats d'actions dans les mois à venir selon les conditions de marché ;
- le concert n'envisage pas de prendre le contrôle de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS ;
- le concert n'a pas l'intention de mettre en œuvre les opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Malgré une opposition systématique de l'actionnaire majoritaire de la société sur l'ensemble des propositions formulées notamment à l'occasion de l'assemblée générale de la société, le concert entend néanmoins toujours privilégier une approche constructive ; le concert exercera les prérogatives attachées à la qualité d'actionnaire minoritaire et sera particulièrement attentif à la gouvernance de MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS.
- le concert ne bénéficie pas d'un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et au 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- le concert n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS ;
- eu égard à sa participation significative, le concert envisage de demander à nouveau la nomination de trois (3) administrateurs au sein du conseil d'administration de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS. »

Billancourt), la société SC Locativ, une société civile (sise 23 rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne-Billancourt), M. Jean-Baptiste Durruty, la société MB Capital, une société par actions simplifiée (sise 73 avenue Kléber, 75116 Paris), M. Christophe Bouschet.

¹⁴ Sur la base d'un capital composé de 111 989 823 actions représentant 194 037 742 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

¹⁵ Société civile (sise 14, rue du Monastère 68700 Steinbach), contrôlée par M. Olivier Spitz.

¹⁶ Société à responsabilité limitée (sise 47, rue d'Altenbach 68760 Goldbach-Altenbach), contrôlée par M. Stéphane Bourcier.

¹⁷ Cf. D&I 223C2098 du 20 décembre 2023.